Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260120-2026_03-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-03 du 20.01.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 13 janvier 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Madame Christine DROUAL, Monsieur Joël GAUTIER, Monsieur Jérôme LE TADIC, Madame Delphine POTHIER, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur Cédric BOISBOUVIER, et Madame Carine LE CUNFF.

Absences excusées : Madame Lucette LE ROCH (pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ), Madame Christine ROBERT (pouvoir donné à Christine DROUAL), Madame Sandrine VAUGEOIS (pouvoir donné à Joël GAUTIER), Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Dominique LE MANACH et Madame Sandra LE DOUJET.

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 8
Votants : 11

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé LOMBARD Chrystel secrétaire de séance.

DEVIS A VALIDER- MURET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n2025-89 du Conseil municipal en date du 16 décembre 2025 validant le principe du recours à l'entreprise Golfe Bois Création pour la réalisation de la phase 2 de l'aménagement de Porh Glas**;**

Considérant que lors de cette séance, le Conseil municipal avait validé le devis de base, sous réserve de ne pas retenir les options proposées et de demander à l'entreprise une révision de ses tarifs ;

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260120-2026_03-DE

Considérant que les options proposées apportent une plus-value fonctionnelle au projet et permettent d'assurer une meilleure pérennité des travaux et que la remise commerciale proposée correspond à 50% des options ;

Considérant qu'au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de valider le devis incluant les options initialement prévues ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de Golfe Bois Création incluant les options proposées, pour un montant total de 21 000 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 20 janvier 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

LOMBARD Chrystel **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 22 janvier 2026
Transmis en Préfecture le 22 janvier 2026